



## COMPTE RENDU CE 20 AVRIL 2016

### 1/ Approbation du procès-verbal des 24 Février et 16 Mars 2016.

Consultation PV 24 Février : Approuvé à l'unanimité

Consultation PV 16 Mars : Approuvé à l'unanimité

### 2/ Informations sur l'analyse et les résultats économiques du mois de mars 2016 intégrant commandes, CA, OP et facturation et P&L par régions. Comment expliquer les écarts régionaux ?

Commandes projets fin mars: 29.5 M€, soit - 1 M€ par rapport à 2015

Contrats fin mars : 23.7M€, soit- 4.7 M€ par rapport à 2015

Chiffre d'affaires projets fin mars: 34 M€, soit + 1.4 M€ par rapport au budget et – 7.2 M€ par rapport à 2015

Chiffre d'affaires contrats fin mars: 23 M€, soit en ligne par rapport au budget et +0.1 M€ par rapport à 2015

Facturation fin mars : projets : 28.4 M€ soit – 0.6 M€ par rapport au budget et – 4 M€ par rapport à 2015

Facturation contrats : 23.6.M€ soit +1.5 M€ par rapport au budget et + 1.2 M€ par rapport à 2015.

Résultat opérationnel fin mars : - 2.1M€, soit - 0.5 M€ par rapport au budget et – 2.7 M€ par rapport à 2015

Point reporté le mois prochain en l'absence de L GOUGET

### 3/ Restitution CA NXTO France sur les Orientations Stratégiques

Présentation de JM FRITSCH qui apporte des réponses aux questions remontées par les élus sur les grandes orientations.

#### Leviers de performance et d'amélioration de rentabilité

JM FRITSCH annonce une volonté d'augmentation du taux de croissance entre 3 et 6 à 7 %.Projet ambitieux fixé par l'actionnaire.

Il décline les mesures pour y parvenir :

- **Dynamisme commercial** : mieux cibler, renforcer le carnet d'opportunité, proposer des offres packagées L'international est dans la ligne de mire avec la volonté de dépasser dans un deuxième temps l'activité nationale.
- **Valeur ajoutée des offres** : innovation avec évolution vers une capacité de mélanger des offres et des solutions différentes  
Il annonce que des investissements devront être faits.
- **Amélioration de la marge de production des affaires** : Le prix de marché va déterminer la recevabilité de l'offre par le client. Il y a un vrai travail à faire selon JM FRITSCH qui prendra du temps mais c'est un vecteur fort de rentabilité
- **Qualité de services du delivery** : conserver la bonne qualité mais l'analyser et l'étudier car elle repose trop sur les hommes mais pas suffisamment sur la qualité des process. La qualité de delivery est la condition pour faire de la marge.
- **Productivité des structures** : Industrialisation indispensable

Axes de croissance : Sécurité, Wan, Linker (vecteur d'images et maîtrise technologique), Broadsoft (offre packagée ) , Audiovisuel (multi média et digitalisation.). La vidéo surveillance selon JM FRITSCH est plus dédiée à des entreprises de travaux publics et ne pense pas que ce soit un marché pour NXTO .Pôles d'excellence : communication unifiée, contact center

Selon JM FRITSCH il est plus important d'avoir l'image « sécurité » que d'avoir les équipes ; très compliqué de racheter une entreprise de sécurité, d'où la création de NXO Security. Vecteur de développement qu'il espère fort.

#### Développement géographique et métier

Répartition géographique visée à horizon 2018 = NDF cible 50% du CA soit doublement du chiffre d'affaires

GE et GO 50% du CA soit plus de 25% de croissance chacun

**La CGT demande si la localisation sur Rueil qui va engendrer des temps de déplacement plus longs et ne va pas contribuer à augmenter la difficulté de l'organisation.** JM FRITSCH ne le pense pas.

Il ajoute qu'il y a un travail en cours sur la simplification des process avec création de nouveaux systèmes ; les habitudes sont à changer avec améliorations à apporter dans les 6 mois à venir. Redéfinir le mode de fonctionnement. Phase plus longue de rationalisation générale.

Développement et acquisitions : JM FRITSCH estime que si il y a une bonne opportunité il l'étudiera mais il faut attendre que l'entreprise soit « plus sur les rails » avant de s'y intéresser.

#### Ressources humaines :

- Recruter des collaborateurs junior avec un bon niveau de formation en liaison avec l'évolution de l'activité et des métiers : évolution des effectifs en relation avec celle de l'entreprise
- Développer l'e-learning et nos capacités de formations techniques et managériales. Poursuivre le recours à l'apprentissage
- Favoriser le développement des compétences au regard de nos axes de développement

- Augmenter l'attractivité de Nextiraone : JM FRITSCH mentionne des échos de l'extérieur sur le fait que cela bouge chez NXTO.

#### La CGT demande à JM FRITSCH ce qu'il envisage pour avoir une informatique digne de ce nom dans l'entreprise en se référant à la panne nationale de la veille.

JM FRITSCH assure que des investissements nécessaires sur le site de Rueil sont prévus sur l'infrastructure centrale mais précise que les coûts sont à ce jour trop lourds pour se permettre de tout redonder. Il annonce sur 4 ans le changement des postes de travail à raison d'un quart des équipements par an

#### **4/ Information-consultation sur le projet de développement de l'activité Sécurité**

NXO Sécurité est une Société par action simplifiée avec son propre conseil d'administration ; c'est une société sœur de NXTO France et sera rattachée à NXTO EXPANSION. Le DG de NXO Sécurité vient d'arriver. Ambition d'atteindre un CA en 2019 de 21.530 millions d'euros.

La direction déclare que les offres qui seront proposées au lancement opérationnel de la société seront :

- Protection du périmètre Internet :
  - Firewalls
  - Passerelles Web et Email sécurisées (antispam, filtrage des Urls)
- Protection du DataCenter contre le Déni de Service (DoS), les malwares et l'indisponibilité des infrastructures
- Protéger les applications de Communications Unifiées, les applications Web et les bases de données
- Protéger les postes utilisateurs, Smartphones, tablettes et objets connectés
- Protection contre le Shadow IT dans l'utilisation du Cloud

Il sera procédé au recrutement de collaborateurs externes ayant une expertise et des certifications avec la volonté de renforcer les relations avec des partenaires privilégiés afin de développer de nouvelles offres.

L'équipe actuelle de sécurité IT chez NXTO France sont concernés par le transfert vers NXO Sécurité. La direction juge le projet suffisamment attractif pour qu'il n'y ait pas de refus de transfert ! Sachant que la convention collective sera la Syntec...avec un positionnement Cadre 2.2 pour les experts/architectes. La rémunération sera composée d'un fixe + variable. Contrat de travail transposé à l'identique avec transfert des CP et RTT.

#### La CGT demande ce qu'il adviendra des collaborateurs qui refuseront d'aller chez NXO Sécurité ; la direction n'envisage pas cette possibilité et refuse de donner une réponse !!!

NXTO France refacturera à NXO Sécurité les dépenses effectuées par cette dernière. La marge réalisée sera partagée entre les 2 sociétés. Les projets et les contrats seront supportés par NXO Sécurité mais ce sont les commerciaux de NXTO France qui apporteront les affaires et le CA leur sera attribué et ils seront rémunérés dessus.

Les élus demandent à JM FRITSCH pourquoi il n'y a pas de Business Plan, ce qui semble surréaliste lorsque l'on a pour objectif de créer une nouvelle entité.

JM FRITICH répond qu'il n'y a pas de transfert d'activité mais uniquement des équipes. NXTO France prendra le contrat final et il y aura partage de la marge entre NXTO France et NXO Sécurité.

Des simulations ont été faites mais pas de véritable réflexion de ciblage commercial ; il fallait agir vite selon JM FRITSCH.

Les collaborateurs qui assureront la maintenance sont amenés à passer chez NXO Sécurité

Le marché croit avec un taux d'environ 10%.

#### **La CGT demande la reconnaissance de l'UES entre NXTO France et NXO Sécurité. La direction répond par la négative**

**La CGT demande quels seront les profils des effectifs recrutés :** la direction répond qu'il y aura deux postes à pourvoir de type « ADV » qui seront ouverts en interne et transférés en tant que mutation concertée. Les nouveaux arrivants auront un profil grand compte.

L'ancienneté est reprise. La direction ne prévoit pas qu'il y ait de refus de transfert de la part des collaborateurs dans le cadre de cet accord tripartite. Une réunion sur le projet avec l'ensemble des collaborateurs sera faite prochainement pour mise en route début mai.

#### Déclaration du CE :

Lors du dernier C E, vous nous avez présenté le projet de développement de l'activité sécurité pour faire que celle-ci fasse de Nextiraone un acteur crédible, visible et majeur de ce domaine d'activité.

Pour cela l'entreprise a choisi de constituer une entité dédiée en partant d'une base de compétences techniques et technologiques existantes, cela de préférence à rachat de sociétés.

Des compétences complémentaires issues de ce marché spécifique devraient rejoindre les équipes existantes pour constituer cette nouvelle entité.

Si nous nous félicitons enfin d'un projet pour le développement de cette activité, nous restons très circonspects sur le projet proposé :

**D'un point de vue légal**, nous attirons l'attention des salariés sur un transfert d'activité partiel, et qu'un engagement tripartite (salarié + 2 entités) serait bloquant et sans recours possible pour celui-ci.

**D'un point de vue économique**, nous déplorons l'absence de business plan concernant la création d'une nouvelle entité. Concernant les orientations stratégiques de développement, celles-ci restent dépendantes des orientations et forces commerciales de NXTO France. Ceci

constituera à court terme une perte de chiffres d'affaire récurrent pour NXTO France. Nous faisons part de notre crainte quant à l'évolution de la productivité commerciale entre NXTO France et NXO sécurité et les incidences sur les plans de charge en découlant.

**Sur le plan social**, si les infrastructures d'hébergement restent les mêmes, il en va tout autrement :

- Vis à vis des modalités de rattachement à la convention collective beaucoup plus restrictive sur les modalités de départ en fin de carrière par exemple,
- Vis-à-vis des avantages liés à l'existence d'un comité d'entreprise tant pour les aspects sociaux-culturels que pour les accords d'entreprise couvrant l'ensemble des salariés.

En tout état de cause nous demandons une clause de garantie de retour chez NXTO France, le maintien de l'ancienneté existante dans le groupe, le principe du volontariat, et que le maintien dans le poste actuel soit acté en cas de refus.

Qu'enfin pour les personnes dites « senior », il soit possible de procéder à une mise à disposition de NXO Sécurité sans transfert.

*L'avis du comité d'entreprise est défavorable pour cette consultation.*

**5/ Commerce : Point sur l'Organisation WAN, Data Center, Linker.  
Point sur Portefeuille Q2, S2 par région.  
Point offre broadsoft : bilan des ventes Q1 et objectifs 2016 ?**

Point reporté le mois prochain en l'absence de F NOEL

**6/Point Ambition Service**

Point reporté le mois prochain

**7/ Rapport de l'expert-comptable pour les comptes du CE 2015. Vote du rapport de l'expert-comptable. (PV spécifique)**

Présentation des rapports qui doivent être validés et qui seront ensuite consultables par les salariés sur le site du CE.

**Les subventions d'avril et mai 2015 n'ayant pas été versées (70 K€), la CGT demande au secrétaire du CE de relancer l'avocat du CE qui a été désigné pour récupérer ces sommes auprès du mandataire suite au redressement judiciaire.**

**8/ Vie de l'entreprise :**

**Point sur la publicité interne des offres**

La direction déclare que les postes sont diffusés sur l'intranet et que pour certains postes dont la compétence est compliquée en interne il arrive que le recrutement se fasse en externe.

**La CGT conteste que la totalité des postes soit publiée dans l'intranet et affirme que des postes sont pourvus sans qu'il n'y ait eu d'annonce.**

**Point sur les entretiens individuels. Combien sont réalisés, quel %**

250 entretiens terminés, un peu plus de 200 sont faits mais non finalisés dans le processus de signature. La date limite était le 31 Mars.

**Planning des entretiens professionnels :**

Pas de calendrier encore mis en place déclare la direction. Depuis le 6 mars 2016 la loi stipule que l'entretien individuel doit se scinder en deux parties dont l'entretien professionnel qui doit être détaché de l'entretien individuel.

**Modalité d'information des compteurs CPF ?**

L'alimentation des compteurs se fait à travers des déclarations qui sont faites tous les mois par la DRH. Les compteurs DIF ont permis l'alimentation des compteurs CPF sur lesquels la direction n'a pas de vue.

**Transmission des organigrammes à jour**

**La CGT fait remonter que tout n'est pas à jour.** La direction demande que les erreurs soient remontées aux DRH métier concerné pour mise à jour.

**Point de situation sur les négociations en cours ?**

Il y a encore beaucoup de sujets de négociation, sur l'astreinte, l'accord du droit syndical, les statuts de l'entreprise, les rémunérations variables, le temps de travail, le vote par courrier électronique etc... mais à ce stade rien n'est pas à minima abouti. Le CE sera informé lorsque ces négociations seront bien avancées. **La CGT demande qu'un planning mis à jour soit diffusé.**

Concernant la NAO des réunions vont être organisées avec les chefs de service pour décider de certaines augmentations

**La CGT déplore que l'augmentation soit à 0**

Le 2<sup>ème</sup> semestre sera consacré aux élections professionnelles

**9/ Point Humanis – Présence des représentants.**

La mise en conformité du contrat de santé a abouti à la mise en place du tiers payant pharmaceutique sur la partie BMS.

La Sur complémentaire frais de santé proposée permet de garantir la récupération des dispositions qu'il y avait auparavant. C'est Humanis, hors canton La Boétie qui propose cette garantie.

Ce contrat est non responsable car hors décret Marisol Touraine. Les retraités du BRN ou du BRS peuvent aussi avoir les garanties qu'ils avaient avant.

Le contrat se termine le 31 décembre de l'année au cours de laquelle il a pris effet. Il se renouvelle ensuite par tacite reconduction d'année en année sauf résiliation par le membre participant ou l'Institution. A la demande du participant le contrat pourra être résilié par lettre recommandée AR le 31 octobre au plus tard.

Le participant aura droit à un équipement dans les conditions que l'on avait avant.

La tarification mensuelle unique est de 3.50 € / adulte et 1.60 € / enfant taxes comprises (20,27%) Pas de délai de carence  
Impossibilité d'adhérer en cas de résiliation avant l'année N+3 suivant la dénonciation.

Les cotisations n'augmenteront pas jusqu'au 31/12/2017. Le participant gère son régime, paye ses cotisations mensuelles.

La gestion ne relève pas de la société. Les frais de gestion s'élèvent à 13€

La date d'effet partira à compter du 1<sup>er</sup> du mois d'envoi de l'accord de souscription

Concernant la partie retraite un autre intervenant Humanis interviendra au CE de Mai.

## 10/ Point Paye : Information sur les critères de variable retenus pour l'année 2016 ?

### Structure variable 2016 – Fonctions Centrales

**Objectif collectif: 50%**  
(Contribution Nationale)

**Objectifs individuels : 50%**  
(1 critère qualitatif, 1 à 2 critères  
quantitatifs sur périmètre salarié)

### Structure variable 2016 – Population régionale

**Objectifs collectifs: 50%**  
- Contribution Nationale: 40%  
- Contribution Régionale: 10%

**Objectifs individuels : 50%**  
(1 critère qualitatif, 1 à 4 critères  
quantitatifs sur périmètre salarié)

La direction précise que si ce cadre devait évoluer, la porte ne serait pas fermée. Les élus demandent qu'il y ait une communication par métiers auprès des collaborateurs. Objectif orienté qualité sur respect des processus par exemple commun à tous les métiers et un objectif plus spécifique au métier d'appartenance.

Les élus remontent que les indicateurs donnés sont impossibles à atteindre et loin d'être motivants !

**La CGT demande que soit communiquées les méthodes de calcul, l'unité de mesuré utilisée, et quel outil va être mis en place et comment le collaborateur va pouvoir aller vérifier pour savoir si il est dans le respect des processus.**

Les élus font remonter qu'il y a des critères individuels qui n'appartiennent pas aux collaborateurs et dans la finalité ces objectifs ne font pas rêver et ne susciteront pas l'adhésion de grand monde.

La CGT demande la neutralisation de 4/12<sup>ème</sup> de mois étant donné la présentation et mise en application tardive de ces critères.

La direction répond qu'une communication par métier est prévue mais n'envisage pas d'ouvrir une négociation sur les critères de variables

**Déclaration des élus du CE : Sur le point d'information du CE sur le thème des variables 2016, les élus manifestent leur désaccord et désapprobation à ce projet.**

Les élus relèvent certains points :

1. Incapacité à mesurer les critères définis
2. Incapacité du collaborateur à être individuellement acteur à l'obtention du critère
3. Incertitude sur le plan de charge proposé (exemple : Nombre de Ticket, taux de Dissuasion, indice qualité etc...)

Les élus du CE demandent une nouvelle présentation intégrant les outils de mesure des critères de variable proposés.

Les élus du CE demandent la neutralisation des mois antérieurs à la présentation aux collaborateurs et l'ouverture d'une négociation sur les critères de variable.

### Point sur les variables versés aux salariés n'ayant pas signé leur avenant ?

50% de variable représentent 3 millions d'euros chargés.

Le pourcentage maximum versé est de 50%. Echange de langue de bois. La CGT

Population fermée qui concerne une minorité de collaborateurs (une quinzaine de personnes) qui sont gérés à part. La drh précise qu'elle s'est évertuée à une cohérence dans le versement des variables. La CGT dément cette équité et cette cohérence et précise

Pas de notion de morale : maintien de l'emploi contre non signataire de l'accord.

### Point sur la prime exceptionnelle demandée pour tous les salariés de la Supply Chain s'étant déplacés pendant des semaines à Strasbourg

Une prime a été versée à chaque salarié concerné.

## 11/ Information/consultation sur le projet de rupture conventionnelle de G. DEMBAK, membre suppléant du Comité d'Entreprise

Lecture de la lettre écrite par G DEMBAK et adressée au CE faisant état de sa demande ;

La DRH informe que le poste sera ouvert en interne pour son remplacement.

Consultation : 1 voix contre, 4 abstentions et 9 voix favorables

## 12/ Information/consultation sur le projet de déménagement de Saint-Denis

La direction informe les élus que l'achat de nouveaux bureaux est en cours de négociation.

Consultation : 13 voix contre

## 13/ Demande de création d'un accord définissant l'emplacement des panneaux d'informations syndicales pour les sites principaux (L2142-3)

## 14/ Point sur les effectifs par région

HEADCOUNT	31/12/2015	31/01/2016	29/02/2016	31/03/2016
Administratifs	168	164	164	163
Services	601	600	597	589
Commerce	272	279	278	277
Total CDI	1 041	1 043	1 039	1 029
CDD	4	5	5	5
Intérim	4	2	1	1
Alternance	95	95	95	94
CFC	0	0	0	0
Total	1 144	1 145	1 140	1 129
Dont ALD	16	16	16	16

GDE : 364 personnes

GO : 356 personnes

NDF : 407 personnes

## 15/ Questions diverses

Certification AFAQ ISO 9001 caduque depuis le 4 février 2016 : qu'en est-il ?

Validation de l'adresse de la commission logement sur l'intranet

Contenu de la Médiathèque : Aucune surface ne sera disponible dans les nouveaux locaux de Rueil Malmaison pour déménager les livres et les CD de l'actuelle médiathèque. Proposition est faite de faire don à une association caritative.

Consultation : 2 abstentions et 1 voix favorables

**Prochaine réunion le 25 Mai 2016**